

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/131/2005– ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 191/05 (AMR 51/114/2005 du 21 juillet 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE INQUIÉTUDES POUR LA SANTÉ / TORTURE

ÉTATS-UNIS

**Un nombre indéterminé de détenus sur la base navale américaine
de Guantánamo Bay**

Londres, le 16 août 2005

Selon certaines informations, l'armée américaine a accordé un certain nombre de faveurs à quelques détenus de Guantánamo Bay à la suite d'une grève de la faim, qui s'est terminée le 1^{er} août. Des détenus avaient effectivement cessé de s'alimenter en signe de protestation contre leurs conditions de vie au camp et contre leur maintien en détention pour une durée indéterminée sans jugement ni même inculpation. Les prisonniers se plaignaient également de la qualité de l'eau de boisson, qui était sale, ainsi que de la nourriture, très mauvaise, et des différences de traitement observées entre les prisonniers selon le camp dans lequel ils étaient détenus. Plusieurs ont dû être hospitalisés et alimentés par voie intraveineuse.

Selon les avocats représentant les détenus, l'armée a concédé un certain nombre de faveurs aux prisonniers. Elle veille notamment à ce que les prisonniers reçoivent des bouteilles d'eau propre aux repas et a prévu un nouvel uniforme standard (non spécifié) pour tous les détenus – auparavant, ceux qui coopéraient avec les autorités américaines portaient une combinaison blanche, tandis que celle des détenus « *peu coopératifs* » était de couleur orange. En outre, l'administration de la prison envisage apparemment d'agrandir la bibliothèque, conformément à une demande des grévistes de la faim.

Par ailleurs, selon Rob Kirsch, avocat américain représentant les détenus algéro-bosniaques du camp : « *à la suite de la grève de la faim, un colonel [...] a créé un comité formé de six prisonniers détenus dans différentes zones du camp. Ils sont autorisés, de façon restreinte, à se parler et pourront se voir quelques heures par semaine ; ils rencontreront le colonel de temps en temps.* »

Amnesty International estime que la détention des prisonniers de Guantánamo Bay est illégale et arbitraire. Les autorités américaines ont annoncé leur intention de transférer un grand nombre de prisonniers et s'efforcent de trouver des arrangements en ce sens avec les gouvernements de l'Afghanistan, du Yémen et de l'Arabie saoudite. Or, si les détenus sont renvoyés dans ces pays, Amnesty International craint qu'ils ne soient à nouveau torturés et maintenus en détention prolongée pour des durées indéterminées. En Afghanistan comme en Arabie saoudite la torture, les mauvais traitements et la détention sans inculpation ni jugement pour une durée illimitée sont des pratiques courantes. Au Yémen, la détention prolongée et sans limite de durée fait partie de la stratégie adoptée par le pays dans la « guerre contre le terrorisme ».

Amnesty International est préoccupée par la santé physique et mentale des détenus de Guantánamo Bay à la lumière des informations qu'elle a reçues sur les conditions de détention au camp et des allégations de torture. Récemment, on a appris que Jumah al Dossari, ressortissant de Bahreïn, avait apparemment été torturé : il aurait été battu, menacé de viol et contraint à regarder une relation sexuelle entre gardiens. Lors d'un passage à tabac, il a été frappé avec une telle violence qu'il a perdu connaissance. Des détenus ont confirmé ces allégations de torture après leur libération : « [un gardien] *lui a écrasé le visage sur le sol en béton [...] Il y avait du sang partout. Ils l'ont fait sortir de la cellule et l'ont nettoyée avec un jet d'eau. L'eau était rouge de sang.* » Selon d'autres informations, des gardiens auraient menacé de le tuer et de tuer sa famille.

En 2004, Jumah al Dossari a été transféré au Camp V, où il est détenu à l'isolement pratiquement en permanence. Cette division est conçue sur le modèle des prisons de « très haute sécurité » aux États-Unis. Le Comité contre la torture des Nations unies a dénoncé les conditions de vie dans ce type d'établissement comme « *excessivement dures* ». Jumah al Dossari n'est autorisé à faire de l'exercice qu'une heure par semaine, et parfois qu'une demi-heure, seul et dans un petit espace clos.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des prisonniers ont été transférés dans la base navale de Guantánamo Bay à partir de janvier 2002. Plus de 750 personnes y ont été détenues et aujourd'hui, environ 510 y sont toujours incarcérées. Aucun n'a pu faire examiner le bien-fondé de sa détention par une autorité judiciaire, un an après que la Cour suprême fédérale eut décidé que les tribunaux fédéraux américains étaient

compétents pour statuer sur les appels interjetés par les prisonniers de Guantánamo. À ce jour, selon le ministère de la Défense, 167 ont été libérés et 67 ont été remis aux autorités d'autres pays.

Amnesty International mène actuellement une campagne intitulée *Cruels. Inhumains. Toujours dégradants. Non à la torture et aux mauvais traitements dans la « guerre contre le terrorisme »*. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le lien suivant : <http://web.amnesty.org/pages/stoptorture-index-fra>.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites que vous avez appris avec satisfaction que les détenus recevaient désormais de l'eau propre et une nourriture de meilleure qualité et qu'il leur était permis d'adresser leurs requêtes à l'administration du camp par l'intermédiaire de délégués ;

– faites à nouveau part de votre inquiétude quant aux conditions de détention régnant dans le Camp V et demandez que les détenus soient autorisés à faire de l'exercice physique en plein jour pendant des durées suffisantes, à bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin et à être régulièrement en contact avec leurs proches ;

– demandez instamment que les détenus soient libérés, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas ils devront être jugés dans le respect des normes internationales d'équité ;

– réclamez la fermeture du centre de Guantánamo Bay et efforcez-vous d'obtenir la garantie que les détenus ne seront pas transférés dans des pays où ils risqueraient d'être torturés ou maintenus en détention prolongée sans limite de durée, sans jugement ni même inculpation ;

– priez les autorités de mener une enquête indépendante sur les informations selon lesquelles des prisonniers ont été soumis à des actes de torture et à d'autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants dans le centre de détention de Guantánamo Bay.

APPELS À :

Président George W. Bush

The White House
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500, États-Unis

Courriers électroniques : comments@whitehouse.gov

Fax : +1 202 456 2461

Formule d'appel : *Dear President Bush,* / Monsieur le Président,

Ministre américain de la Défense :

Donald Rumsfeld
Secretary of Defense, The Pentagon
Washington DC 20301
États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense,* / Monsieur le Ministre de la Défense,

Adjoint du Ministre de la Défense chargé des questions relatives aux détenus :

Matthew Waxman
Deputy Assistant Secretary of Defense for Detainees Affairs
2500 Defense Pentagon 5E420
Washington DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 6166

Formule d'appel : *Dear Deputy Assistant Secretary of Defense,* / Monsieur l'adjoint du Ministre de la Défense,

COPIES À :

Secrétaire d'État américaine :

Secretary of State Condoleezza Rice,
Secretary of State,
Department of State
2201 C Street NW
Washington DC 20520
États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*